



TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS (CI-APRÈS LE « TITRE » OU LE « PRODUIT ») PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE, ALTERNATIF À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE « ACTIONS ».

ÉMETTEUR : Goldman Sachs International⁽¹⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs International.

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé). En cas de revente avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

ÉLIGIBILITÉ : Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION : Du 1^{er} juillet 2019 au 28 octobre 2019⁽²⁾.

1. Standard & Poor's : A+ ; Moody's : A1 ; Fitch : A. Notations de crédit au 10/06/2019. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

2. Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 euros), la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 28/10/2019, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Communication à caractère promotionnel
et non de nature réglementaire

Perspective Action SG mensuel

Octobre 2019

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Perspective Action SG mensuel Octobre 2019 est un produit de placement présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres de créance Perspective Action SG mensuel Octobre 2019, soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 28/10/2019 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Les titres de créance Perspective Action SG mensuel Octobre 2019 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit Perspective Action SG mensuel Octobre 2019 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) Nets communiqués dans ce document sont calculés entre le 28/10/2019 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas⁽¹⁾. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

CARACTÉRISTIQUES

- L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'action Société Générale S.A. (code Bloomberg : GLE FP Equity, code Reuters : SOGN.PA, code ISIN : FR0000130809) (l'« Action ») pour une durée de 6 mois à 10 ans. Le remboursement du titre de créance « Perspective Action SG mensuel Octobre 2019 » est conditionné à l'évolution de l'Action **dividendes non-réinvestis**, ce qui est moins favorable à l'investisseur. **Il existe un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance du titre de créance.**
- Un investissement d'une durée de 10 ans maximum (hors cas de remboursement automatique anticipé).
- Un mécanisme de remboursement anticipé activé automatiquement à l'issue des mois 6 à 119 si, à l'une des dates de constatation mensuelle⁽¹⁾, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son cours initial.
- Un objectif de gain plafonné à 0,80 %⁽²⁾ par mois écoulé (soit 9,60 % par année écoulée) depuis la date de constatation initiale (le 28 octobre 2019) (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 8,37 %) en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou de performance positive ou nulle de l'Action à l'échéance.
- Un remboursement du capital initial⁽²⁾ à l'échéance (le 5 novembre 2029) si, à la date de constatation finale (le 29 octobre 2029), l'Action n'enregistre pas une baisse de plus de 40 % depuis la date de constatation initiale (le 28 octobre 2019). **Un risque de perte en capital partielle ou totale en cas de baisse plus importante.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

AVANTAGES

- ◉ À l'issue des mois 6 à 119, si à l'une des dates de constatation mensuelle⁽¹⁾, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son cours observé à la date de constatation initiale (le 28 octobre 2019), le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain à 0,80 %⁽²⁾ par mois écoulé (soit 9,60 % par année écoulée) depuis la date de constatation initiale (le 28 octobre 2019) (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 8,37 %).
- ◉ À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et le cours de l'Action est supérieur ou égal à son cours observé à la date de constatation initiale (le 28 octobre 2019), l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain à 0,80 %⁽²⁾ par mois écoulé (soit 9,60 % par année écoulée) depuis la date de constatation initiale (le 28 octobre 2019) (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 5,87 %).
- ◉ À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et le cours de l'Action est strictement inférieur à son cours observé à la date de constatation initiale (le 28 octobre 2019) mais supérieur ou égal à 60 % de ce cours initial, l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial⁽²⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -1,00 %).

INCONVÉNIENTS

- ◉ **Le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente du titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de remboursement final.
- ◉ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 6 mois à 120 mois à compter de la date de constatation initiale (le 28 octobre 2019).
- ◉ L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Action du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 0,80 %⁽²⁾ par mois écoulé (soit 9,60 % par année écoulée) depuis la date de constatation initiale (le 28 octobre 2019) (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 8,37 %).
- ◉ L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre) de l'Émetteur
- ◉ L'investisseur **ne bénéficie pas des dividendes** éventuellement détachés par l'Action Société Générale S.A., ce qui est moins favorable à l'investisseur.
- ◉ L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents tels que les indices de marchés actions.
- ◉ Le rendement du titre de créance « Perspective Action SG mensuel Octobre 2019 » à l'échéance est très sensible à une faible variation du cours de clôture de l'Action autour du seuil de -40% par rapport à son cours de clôture observé à la date de constatation initiale (le 28 octobre 2019).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.



ZOOM SUR L'ACTION ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A.

DESCRIPTION

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. Acteur de l'économie réelle depuis plus de 150 ans, Société Générale emploie plus de 149 000 collaborateurs dans 67 pays (au 31 décembre 2018) et accompagne au quotidien 31 millions de clients particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels à travers le monde, en offrant une large palette de conseils et de solutions financières sur mesure qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- la Banque de détail en France
- la Banque de détail à l'international, l'assurance et les services financiers aux entreprises
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

Le groupe est coté sur Euronext Paris et s'inscrit parmi les 40 valeurs du CAC 40®.

Les dividendes éventuellement détachés par l'action Société Générale S.A. **ne sont pas réinvestis** et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Action, ce qui est moins favorable à l'investisseur.

Source : Communiqué de presse : communication des nouvelles séries trimestrielles – Société Générale

4

Création	Secteur	Notation S&P / Moody's	Produit Net Bancaire	Résultat Net	Capitaux Propres	Dette
1864	Banque	A / A2	25 205 M€ en 2018 (23 954 M€ en 2017)	3 864 M€ en 2018 (2 806 M€ en 2017)	65 809 M€ en 2018 (64 037 M€ en 2017)	1 243 619 M€ en 2018 (1 211 091 M€ en 2017)

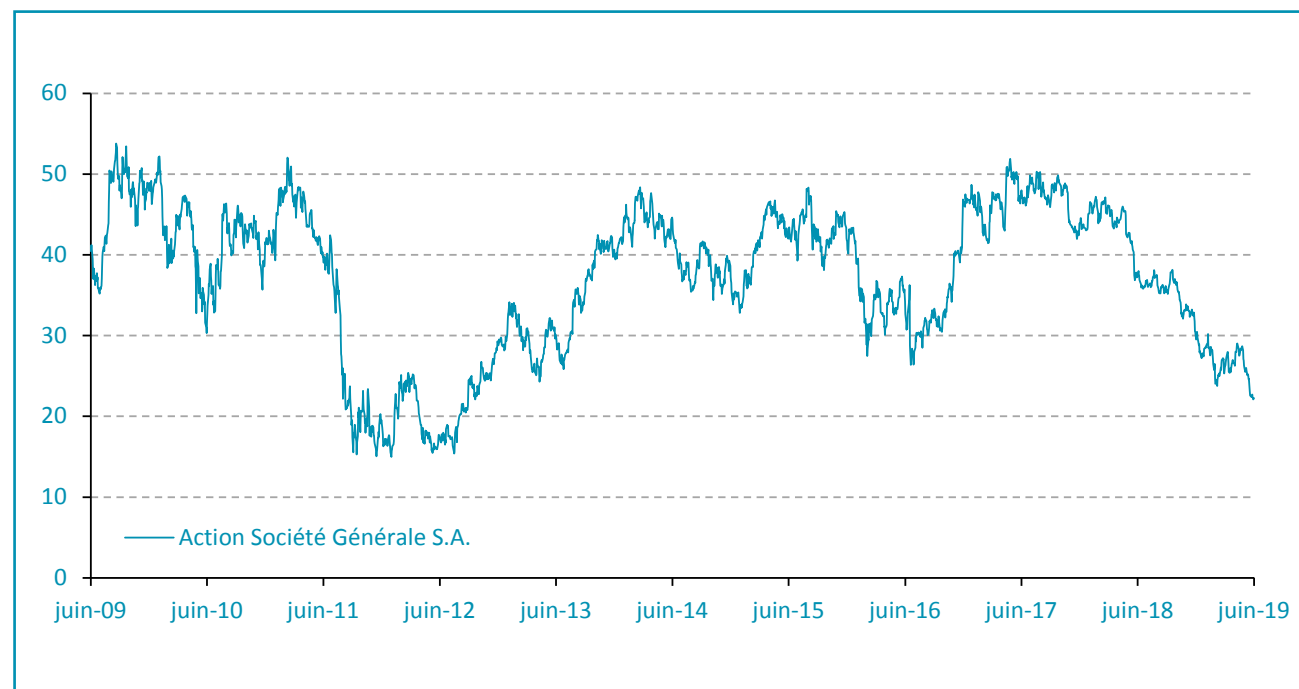
Source : Document de Référence 2019 – Société Générale
https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Document%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/2019/sg_ddr2019_document_de_reference.pdf

Se référer au site internet du Groupe Société Générale pour plus d'informations : <https://www.societegenerale.com>

ÉVOLUTION DE L'ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A. (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

ÉVOLUTION DE L'ACTION



PERFORMANCES CUMULÉES AU 10/06/2019

	Action Société Générale S.A. (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)
1 an	-41,12 %
3 ans	-31,84 %
5 ans	-49,75 %
10 ans	-44,97 %

Source : Bloomberg du 10/06/2009 au 10/06/2019.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale, soit le 28 octobre 2019, on observe le cours de clôture de l'Action Société Générale S.A. et on le retient comme cours initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE MENSUEL – ACTIVABLE À PARTIR DU 6 MAI 2020

Entre le 6 mai 2020 (inclus) et le 5 octobre 2029 (inclus), on observe mensuellement⁽¹⁾ la performance de l'Action par rapport à son cours initial. Dès que la performance de l'Action Société Générale est positive ou nulle, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur perçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :



La date de remboursement anticipé a lieu 5 jours ouvrés après la date d'activation du mécanisme de remboursement anticipé. Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE – ANNÉE 10

Si le produit n'est pas remboursé par anticipation préalablement, il dure jusqu'à l'échéance des 10 ans, soit le 5 novembre 2029. À la date de constatation finale, le 29 octobre 2029 :

CAS FAVORABLE : la performance de l'Action Société Générale S.A. est positive ou nulle par rapport à son cours initial, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 5 novembre 2029 :



CAS INTERMÉDIAIRE : la performance de l'Action Société Générale S.A. est strictement négative mais supérieure ou égale à -40 % par rapport à son cours initial, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 5 novembre 2029 :



CAS DÉFAVORABLE : la performance de l'Action Société Générale S.A. est strictement inférieure à -40 % par rapport à son cours initial, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 5 novembre 2029 :



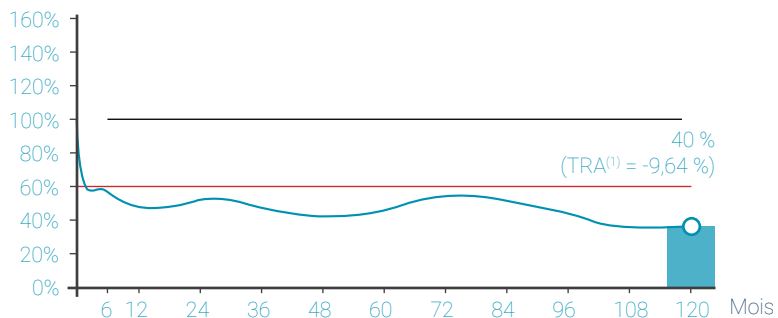
(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Goldman Sachs.

Performance de l'Action



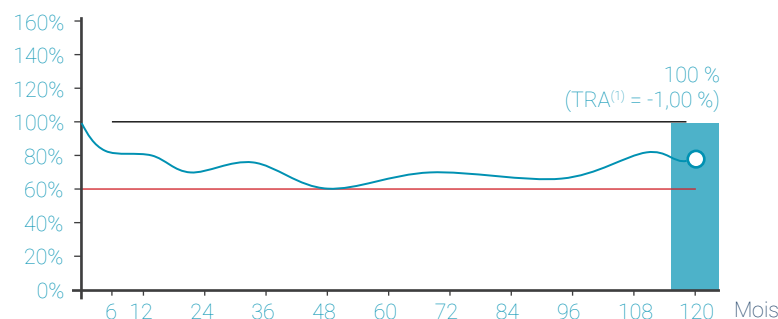
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'ACTION DE 60 % À L'ÉCHÉANCE DES 10 ANS

Aux dates de constatation mensuelle⁽²⁾, l'Action clôture en dessous de son cours initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

À l'échéance des 10 ans, l'Action clôture en baisse de 60 %, soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance (60 %). L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial diminué de la baisse de l'Action, soit 40 % du capital initial. Il subit donc une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'Action, soit -9,64 %.

Dans le cas défavorable où l'Action céderait plus de 60 % de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 60 % du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

Performance de l'Action

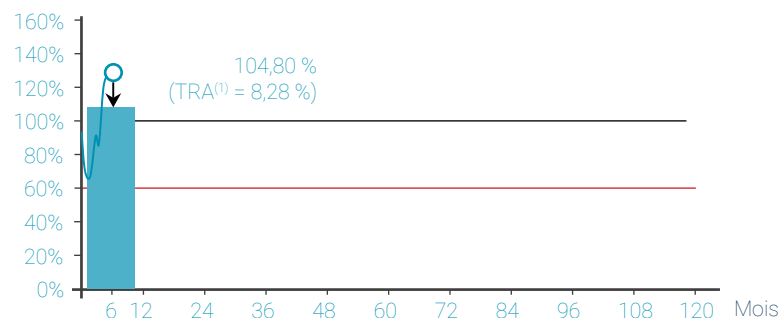


SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'ACTION DE 20 % À L'ÉCHÉANCE DES 10 ANS

Aux dates de constatation mensuelle⁽²⁾, l'Action clôture en dessous de son cours initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

À l'échéance des 10 ans, l'Action clôture en baisse de 20 % soit au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance (60 %). L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ de -1,00 %, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ de -3,18 % pour un investissement direct dans l'Action.

Performance de l'Action



SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'ACTION À L'ISSUE DU MOIS 6

Dès le 28 avril 2020 (à l'issue du mois 6), l'Action clôture en hausse de 30 %, soit au-dessus du seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé. L'investisseur reçoit alors, au terme du 6^{ème} mois, l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain 0,80 %⁽¹⁾ par mois écoulé (soit 9,60 % par année écoulée) depuis la date de constatation initiale (le 28 octobre 2019), soit 104,80 % du capital⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ de l'investissement est de 8,28 % (contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ de 63,45 % pour un investissement direct dans l'Action, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains**).

- Niveau de remboursement
- Évolution de l'Action
- Plafonnement des gains
- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé à partir de la fin du mois 6 (100 %)
- Seuil de perte en capital à l'échéance (60 %)

(1) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013426152
Forme juridique des titres de créance	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance.
Émetteur	Goldman Sachs International (Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch A). Notations en vigueur au 10 juin 2019. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
Agent de calcul	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Devise	EUR
Offre au public	OUI - France
Valeur nominale	1 000 €
Montant minimum d'investissement	1 000 €
Éligibilité	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
Sous-jacent	Action Société Générale S.A. dividendes non réinvestis (Code Bloomberg : GLE FP Equity, code Reuters : SOGN.PA, code ISIN : FR0000130809)
Frais	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, Goldman Sachs International paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Goldman Sachs International sur demande.
Période de commercialisation	Du 1 ^{er} juillet 2019 au 28 octobre 2019 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 euros), la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 28 octobre 2019, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Prix d'émission	100 % de la Valeur nominale
Date d'émission	1 ^{er} juillet 2019
Date de constatation initiale	28 octobre 2019
Dates de constatation mensuelle	Tous les 28 de chaque mois à partir du 28 avril 2020 (inclus) ou le jour ouvré suivant si le 28 de chaque mois n'est pas un jour ouvré.
Dates de remboursement automatique anticipé	Le 5 ^{ème} jour ouvré suivant la date de constatation mensuelle correspondante.
Date de constatation finale	29 octobre 2029
Date d'échéance	5 novembre 2029
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du produit, avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page 9.
Valorisation	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 28 octobre 2019 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv (anciennement Thomson Reuters Pricing Services).
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France S.A.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

AVERTISSEMENTS

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus. Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance) et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. **Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. **Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur du produit. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. **Évènements exceptionnels affectant les sous-jacents :** Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit Perspective Action SG mensuel Octobre 2019 décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms) se rattachant au prospectus de base (en date du 29 mai 2019), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF

et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 1^{er} juillet 2019 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International www.goldmansachs-bourse.fr/. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

INFORMATIONS IMPORTANTES

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : l'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT :** Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire. **INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs International et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **AGRÈMENT :** The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (*U.S. Bank Holding Company Act of 1956*) et régulée par le *Federal Reserve Board* (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*. **RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES**

ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix <ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le produit) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne par toute autorité compétente. **RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL :** Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International. **RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce produit. **RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :** LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES. **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes :** L'exhaustivité, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard. **Données de marché :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Ce produit a été développé en exclusivité pour DS Investment Solutions par Goldman Sachs.

DS INVESTMENT SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital social de 350 000 euros. 820 648 806 RCS Paris. NAF 6619B.
Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en Assurance inscrit à l'ORIAS
sous le numéro 16 004 882. Responsabilité Civile Professionnelle N°7400021119 souscrite auprès
de Zurich Insurance PLC, 112, avenue de Wagram 75017 Paris.

Siège social : 6-8 rue du Général Foy - 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 75 25.

GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL

Goldman Sachs International est une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la
Financial Conduct Authority et la *Prudential Regulation Authority*.

Siège social : Peterborough Court, 133 Fleet St, London EC4A 2BB

